



DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 02 septembre 2026, se sont réunis le 08 septembre 2026 à 19 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :

Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélène LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Sylvie RICHARD, Catherine SEGUIN, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Arnaud PLATEL, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Marine GOURLAY, Jérôme LECOMPTE, Sandrine LE CAM, Germain GUICHAOUA,

Absents ayant donné pouvoir :

Erick SCWHARTZ	à	Jérôme LE BELLEC
Yuna STEPHANT	à	Germain GUICHAOUA

Nombre de conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 25
- votants : 27

Secrétaire de séance : Iwan LE CLECH

DE9526 – Modification du tableau des effectifs- ANNEXE D

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans le cadre de la réorganisation des services municipaux rendue nécessaire par l'évolution des besoins de la collectivité, il est proposé au conseil municipal de procéder à plusieurs modifications du tableau des effectifs.

Modification d'un poste d'ATSEM

La fermeture d'une classe au sein de l'école communale entraîne une diminution des besoins au sein du service scolaire. Afin de maintenir l'emploi de l'agent concerné et de répondre aux besoins identifiés au sein des services administratifs, il est proposé de transférer l'agent affecté sur le poste d'ATSEM vers le service administratif. Cette réaffectation s'accompagne d'une augmentation de la durée hebdomadaire de service du poste, passant de 32/35ème à temps complet, soit 35/35ème.

Il convient donc de :

- Supprimer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à 32/35ème ;
- Créer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe (ou grade à préciser) à temps complet, soit 35/35ème, avec affectation au service administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant la fermeture d'une classe au sein de l'école communale et la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins des services ;

Considérant la réaffectation d'un agent actuellement occupé sur un poste d'ATSEM vers le service administratif ;

Considérant la nécessité de porter la durée hebdomadaire de travail du poste concerné de 32/35ème à 35/35ème ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Modifie** le poste d'ATSEM : à compter du 01/09/2026, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 32/35ème ;
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet, soit 35/35ème.

L'agent concerné sera affecté au service administratif.

➤ **Modifie** le tableau des effectifs est en conséquence.

➤ **Dit que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Plomelin, le 08 septembre 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.